



Direction des Déplacements

Service SEESRM

Contact Centre Technique Départemental de Crest

Tél : 04 75 85 87 00

Courriel : ctd-crest@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° CRE-2025-329-AT

La Présidente du Conseil départemental,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu les arrêtés en vigueur de la Présidente du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Vu la demande N° 2025/19846 datée du 23/10/2025 par laquelle la société **VEOLIA EAU** domiciliée 99 Chemin des huguenots , 26000 Valence , représentée par Royer Kévin (Tel : 0627024919 - Mail : kevin.royer1@veolia.com- Siret : 57202552600268) sollicite l'autorisation d'effectuer un branchement d'eau potable suivant la permission de voirie CRE-2025-23-PV sur la RD70 du PR 26+150 au PR 26+250 sur le territoire de la commune de **PLAN-DE-BAIX**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin de **réaliser un branchement d'eau potable** suivant la permission de voirie CRE-2025-23-PV sur la route départementale RD70, il y a lieu de réguler la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de CREST,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le **lundi 24 novembre 2025 et le vendredi 28 novembre 2025 sur la RD70** du PR 26+150 au PR 26+250 sur le territoire de la commune de **PLAN-DE-BAIX**, hors agglomération.

Le soir, les travaux seront interrompus mais les restrictions de circulation seront maintenues.

ARTICLE 2

Pendant la période visée à l'article 1, les travaux seront réalisés de 08h00 à 16h00 et la circulation sera réglementée ainsi :

La circulation sur la RD70 du PR 26+150 au PR 26+250 sera réduite à une voie et régulée avec alternat par feux tricolores à cycle fixe pour permettre le déroulement des travaux.

La longueur de l'alternat ne pourra être supérieure à 100 mètres.

Une signalisation temporaire sera mise en place **en s'inspirant** du schéma n° CF 24 (alternat par feux tricolores de chantier) routes bidirectionnelles du guide technique du SETRA annexé au présent arrêté.

Au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 50 km/h, le dépassement et le stationnement seront strictement interdits.

Le schéma référencé indique le dispositif le plus contraignant que l'entreprise est autorisée à mettre en place.

La signalisation devra être adaptée aux différentes phases du chantier pour imposer le moins de contraintes possibles aux usagers de la route départementale, dans le respect des règles de la signalisation temporaire.

L'entreprise est tenue d'informer le gestionnaire de la voie de la fin effective des travaux.

ARTICLE 3

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assurera pendant toute la durée du chantier :

- la maintenance 24h/24h de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier, l'éventuel repliement le soir, le week-end ou pendant une interruption du chantier
- avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

M. Emmanuel FAURE - Coordonnateur Technique de la Zone Centre,
M. le Chef de CED de Beaufort sur Gervanne,
M. le Chef du CTD de Crest,
Mme Muriel PARET, Conseillère départementale du canton de CREST,
M. Daniel GILLES, Conseiller départemental du canton de CREST,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
Centre Technique Départemental de Crest,
Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,
Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET, Assistante du Directeur de Cabinet de la Présidente du Conseil
Départemental,
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,
Monsieur Royer Kevin , Veolia EAU ,
M. le Maire de la commune de PLAN-DE-BAIX,

Fait à Crest,

La Présidente du Conseil départemental et par délégation,

Signé électroniquement par : JEROME
PONTON
Adjoint au chef de CTD de Crest
Date de signature : 23 oct. 2025

Liste des pièces jointes :

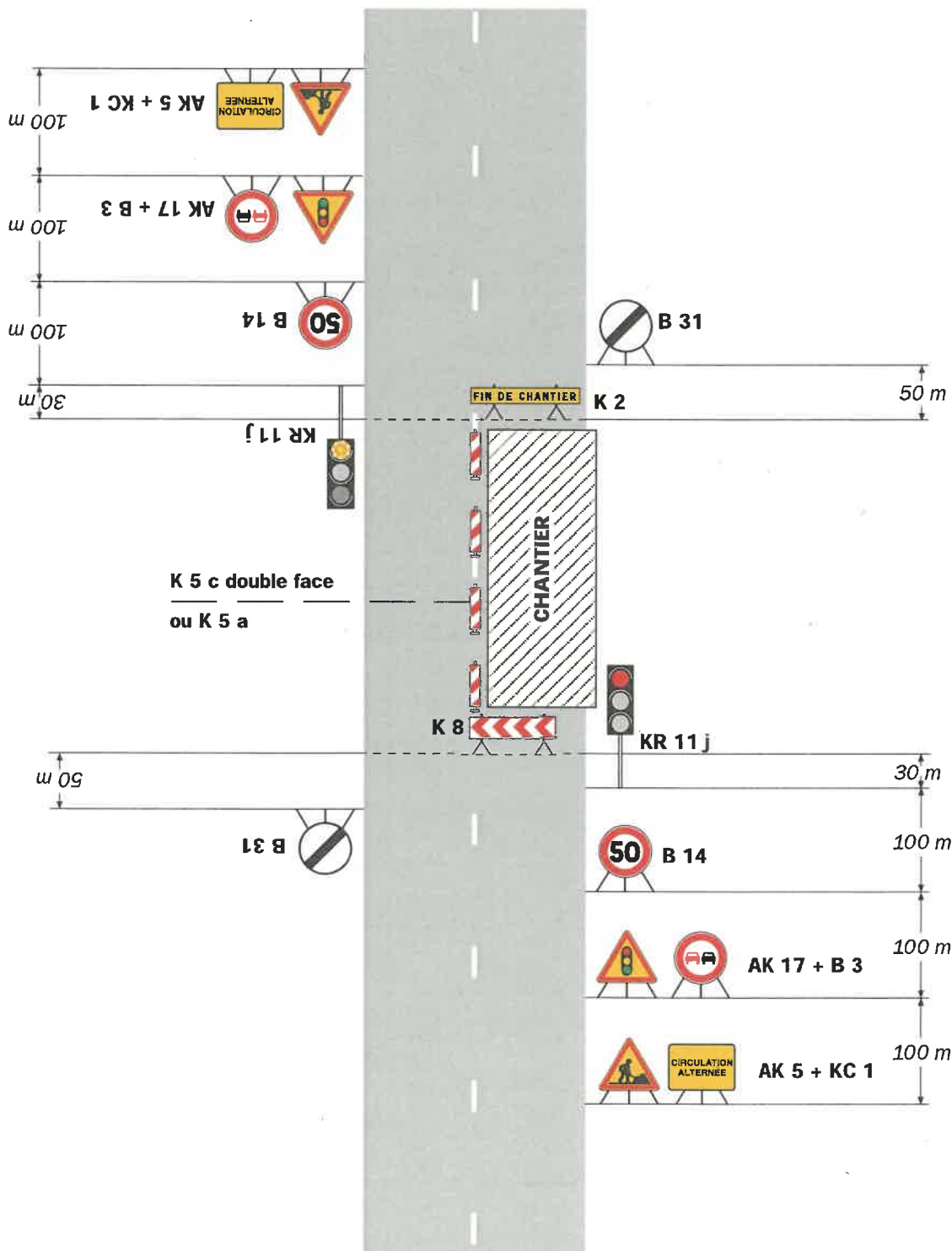
- Localisation
- CF24 - Alternat par signaux tricolores

ANNEXE - LOCALISATION



Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

EURL TERRASSE TP 26
Benjamin TERRASSE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0670912510
Courriel : eurl-benjamin-terrasse-upie-d@demat.sogelink.
fr

RECU LE
23 OCT. 2025

MAIRIE Service Technique Voirie Eau
Assainissement Eclairage
HOTEL DE VILLE
26400 PLAN DE BAIX

Le 22/10/2025

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de PLAN DE BAIX.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Création branchement d'eau potable

Emplacement : Route du Col de Bacchus 26400 PLAN DE BAIX

Début du chantier : 17/11/2025

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2025102201525D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Benjamin TERRASSE

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.17377591,44.85146705 5.17382156,44.851395 5.17406849,44.85151245 5.17396775,44.85156773 5.17377591,44.85146705</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(44.851467 5.173776);(44.851395 5.173822);(44.851512 5.174068);(44.851568 5.173968);(44.851467 5.173776);
```